

**OBJET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010  
REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

---

Par Délibération n° 09/7-07 en séance du 19 décembre 2009, le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif 2010 de la Régie Marché et Droits de Place qui, conformément aux dispositions légales applicables à ce type de structure, s'équilibrait en dépenses et recettes respectivement à :

- . 575 000,00 € pour la Section d'Investissement,
- . 1 391 250,00 € pour la Section d'Exploitation.

Toutefois, comme il convient de tenir compte des résultats issus de l'exécution du budget de l'exercice 2009 d'une part ainsi que des besoins nouveaux auxquels la Régie aura à faire face d'autre part, il apparaît nécessaire d'apporter certaines modifications au Budget Primitif 2010 suscité.

D'où les propositions du Budget Supplémentaire 2010 de la Régie Marchés et Droits de Place qui s'établissent à :

- . 600 000,00 € pour la Section d'Investissement,
- . 1 479 708,06 € pour la Section d'Exploitation.

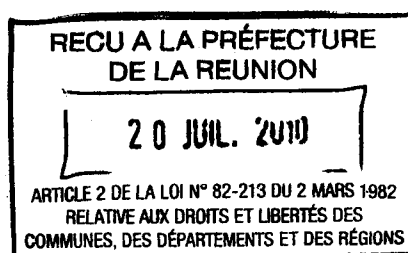
Je vous demande donc d'approuver le Budget Supplémentaire 2010 de la Régie Marchés et Droits de Place tel qu'il figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE



OBJET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010  
REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/4-10 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ASSABY Maximilien, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Economie Marchande/ Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE

8 voix contre  
(dont 4 votes par procuration)

pour

M. Dominique FOURNEL, Mme Carmen ALLIE,  
Mme Maryse TROTET et M. René-Paul VICTORIA

autres élus présents et mandatés

Approuve le Budget Supplémentaire 2010 de la Régie Marchés et Droits de Place tel qu'il figure en annexe et qui s'établit à :

600 000,00 € pour la Section d'Investissement,  
1 479 708,06 € pour la Section d'Exploitation.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 19 JUIL. 2010



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

